



AVIS D'IMPOSITION

CONTRIBUTIONS SOCIALES

Contribution Sociale Généralisée
Contribution pour le Remboursement de la
Dette Sociale
Prélèvement social et
Contribution additionnelle de solidarité

REVENUS DE 2005

N°1533-CSG

Nom : M THOMAS, THIBAUT

Adresse d'imposition au 01-01-2006 :

9, IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
SERIGNAN

Vous êtes redevable des contributions sociales indiquées ci-dessous calculées sur certains de vos **revenus perçus en 2005**.

Le produit de ces conditions sera versé :

-pour la **Contribution Sociale Généralisée (CSG)** : à la Caisse nationale des allocations familiales, au Fonds de solidarité vieillesse, aux régimes obligatoires d'assurance maladie et à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;

-pour la **Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS)** : à la Caisse d'amortissement de la dette sociale ;

-pour le **prélèvement social et la Contribution additionnelle de solidarité** : à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), au fonds de solidarité vieillesse et au fonds de réserve des retraites.

Cet avis peut vous être utile pour remplir votre prochaine déclaration de revenus.

Direction 340 Trésorerie 045 CDI 02 52 SA 24 Insp. spé.

DETAIL DES REVENUS

	CSG	CRDS	Prel.Soc. et cont. solidarité	
Revenus de capitaux mobiliers (2)	810	810	810	
Revenus fonciers nets (3)	155540	155540	155540	
Revenus au taux forfaitaire	6682	6682	6682	
Base imposable	163032	163032	163032	
Taux de l'imposition	8,2%	0,5%	2,3%	
Montant de l'imposition	13369	815	3750	
Intérêt de retard (7)	Taux : 8,00%	8,00%	8,00%	
	Nature : 2	2	2	
	Montant : + 319	+ 19	+ 90	
Imposition antérieure à déduire	- 9379	- 572	- 2631	
Total net de l'imposition	4309	262	1209	
Montant net à payer				5780

LE PRESENT AVIS REMPLACE LE PRECEDENT.

Le montant total recalculé de la C.S.G. déductible est de : 9068

Il correspond à une augmentation de C.S.G. déductible de : 2822

Variation (9) à déclarer au titre des revenus de 2009

* Le montant des contributions sociales figurant sur le présent avis *

*est versé à la Sécurité Sociale et à différents organismes sociaux. *

Direction Générale des impôts
RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

Référence DGI : 340793948560387893 A

Téléphone : 04 67 35 69 44

Courriel :

sip.beziers-biterrois@dgi.finances.gouv.fr

Accueil : LU MA JE VE 8H30-12H 13H30-16H
OU SUR RDV FERME LE MERCREDI

Votre Centre des impôts :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS
BITERROIS
S.A.I.D. SERIGNAN
9 AVENUE PIERRE VERDIER
CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX

En cas de réclamation sur le calcul de vos contributions, vous devez adresser votre demande au Centre des Impôts avant le: 31/12/08

Trésor Public
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Votre numéro fiscal : 1469517608160 C

Numéro fiscal du conjoint :

Téléphone : 04 67 32 09 04

Accueil : LU MA ME JE 8H30 A 12H30
OU SUR RDV FERME LE VENDREDI

Votre trésorerie : TRESORERIE DE SERIGNAN
144 AVE DE LA PLAGE
34410 SERIGNAN

M THOMAS, THIBAUT

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

DELAIS DE PAIEMENT

Numéro de traitement : 26

N° de rôle : 947

Date de mise en recouvrement : 31/12/08

Date limite de paiement

31/01/09


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale